

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, VENDREDI 2 AOUT 1850.

No. 92.

CANADA.

Avant-Propos

TRADUCTEUR.

Ce mémoire intéressant a demandé des recherches très-minutieuses et très-étendues. Il donne un nouvel éclat à la réputation du savant Auteur, dont le nom est déjà si honorablement connu par ses écrits historiques. Il était juste qu'un pareil travail fût publié aussi en français. Les œuvres et les hommes dont il traite, appartiennent au Canada. Ils personnifient toute une époque, qui est regardée avec raison, comme une des plus glorieuses de son histoire, et qui ne sera jamais trop connue.

Nous nous sommes permis de faire dans ce Mémoire, quelques corrections et quelques additions, sans prétendre rendre par là le travail complet. La difficulté d'avoir sous la main les documents nécessaires pour dissiper tous les doutes dans des sujets aussi variés, et surtout quand il s'agit des noms propres et des dates, expose toujours à quelques erreurs. Les changements introduits seront faciles à reconnaître par les caractères italiques qui les distinguent : mais par respect pour le travail d'un Auteur justement estimé, et pour laisser à la critique toute la liberté et l'indépendance de ses jugements, nous avons jeté en note, entre des guillemets, le texte que nous avons cru devoir modifier. Ces taches quand elles seraient réelles, n'ont rien au mérite et à l'utilité de ce travail. Sa conception seule suffirait aux yeux de tout homme qui s'intéresse à l'histoire, et qui aime à en remonter le cours jusqu'à ses sources, pour donner à l'Auteur un juste titre à l'estime et à la reconnaissance de ses contemporains.

Montréal, 1er Août 1850.

RELATIONS DES JÉSUITES SUR LES DÉCOUVERTES ET LES AUTRES ÉVÈNEMENTS ARRIVÉS EN CANADA, ET AU NORD ET À L'OUEST DES ÉTATS-UNIS, (1632-1672.)

PAR LE DOCTEUR E. B. O'CALLAGHAN,
Membre correspondant de la Société Historique de New-York, et membre honoraire de la Société Historique du Connecticut.

TRADUIT DE L'ANGLAIS AVEC QUELQUES NOTES, CORRECTIONS ET ADDITIONS.

En seize cent vingt cinq (1) trois Pères Jésuites, accompagnés de deux frères conducteurs, arrivèrent en Canada pour évangéliser les indigènes. Jusque là le Sauvage ne connaissait l'Européen que comme traître, toujours prêt à le tromper, ou comme aventurier armé, toujours prêt à l'opprimer.

Il vit alors pour la première fois dans ses forêts, des hommes blancs, qui n'avaient sur les lèvres que des paroles de paix et de charité, qui ne portaient pour armes qu'un bréviaire et un crucifix, et dont la vocation semblait être de souffrir.

Sans avoir le secret de leur dévouement, cet enfant des forêts savait admirer le courage.

(1) Il s'agit plus exact de remonter jusqu'en 1611, époque où arrivèrent dans l'Acadie les deux premiers Missionnaires de ces contrées, le P. Pierre Biard et Edmond Masse. Ils prirent part à la fondation de Port-Royal, et à celle de St. Sauveur à Pentagot, aujourd'hui Mt. Desert Island. Le premier a écrit une Relation de son voyage. (Note du T.)

ge avec lequel ces étrangers supportaient les privations du désert, et les rigueurs du climat, et frappé de l'abnégation et de la patience que ces prédicateurs, inconnus jusque là, montraient dans toutes les difficultés qu'ils avaient à essayer, il consentit enfin à prêter l'oreille à leur doctrine nouvelle.

Les premiers Missionnaires avaient à peine acquis une connaissance encore incomplète de la langue de quelques unes de ces tribus indigènes, que la Colonie tomba entre les mains des Anglais, et les travaux commencés furent arrêtés. Quand, par le traité de St. Germain ou Laye, le pays fut rendu aux Français, les Pères reprirent leur œuvre, et continuèrent leurs premières entreprises avec un dévouement qui leur gagna le respect universel, mais aussi avec des difficultés, capables de glacer d'effroi les cœurs les plus intrépides.

Cette population nomade (l'appelle à se soumettre à l'Évangile, habitait le pays qui s'étend depuis l'île d'Anticosti jusqu'au Mississipi. La partie sud du St. Laurent était occupée par les Micmacs, les Abénaquis, et les Etechemins; au nord demeuraient les Algonquins d'en haut et les Algonquins d'en bas ou Montagnais; à l'ouest de Montréal, et au nord des grands Lacs étaient situés les Outavaeks ou Ottawaes, et les Hurons, tandis que les Iroquois, ou les cinq nations (2) confédérées occupaient le pays depuis le Lac Érié à l'ouest jusqu'au Lac Champlain à l'est, et depuis les sources du Susquehanna et du Delaware au sud, jusqu'au St. Laurent au nord.

Un pareil champ ne pouvait pas manquer d'offrir une abondante matière d'observation à un esprit fécond et à un œil curieux. Des hommes nouveaux et un pays inconnu, un langage et des usages nouveaux, tout demandait à être étudié, analysé, examiné et décrit; il fallait en même temps profiter de chaque circonstance et de chaque événement favorable, pour tirer les Sauvages de leur vie errante, et les initier insensiblement aux habitudes de la civilisation.

Heureusement les premiers Jésuites étaient des hommes de science et d'observation. Ils sentaient vivement l'importance de leur position, et tout en remplissant leur ministère sacré, ils prenaient note avec soin de tout ce qu'ils voyaient de nouveau soit dans le pays, soit dans ses habitants. C'est ainsi que nous connaissons la condition des anciens indigènes de ces contrées, et les véritables causes qui les ont fait disparaître graduellement.

L'établissement de nouvelles missions conduisait nécessairement à la découverte des pays qui les environnaient. Aussi les Jésuites furent-ils les premiers à découvrir la plus grande partie de l'intérieur de ce continent. Les premiers des Européens, ils ont frayé la route pour arriver par le Kénébec, des bords du St. Laurent jusqu'aux côtes de l'Atlantique dans l'État du Maine (3).

(1) Cette qualification n'est applicable qu'aux nations d'origine Algonquienne, mais non aux Hurons ni aux Iroquois, qui avaient des demeures fixes, et des villages régulièrement formés. (Note du T.)
(2) Les cinq nations étaient les Agniers, les Onontagués, les Onontagués, les Gologois, et les Tsonontouans. Les Anglais les ont nommées les Mohawks les Oneidas, les Onondagas, les Cayugas et les Sénécas. On compte aujourd'hui six nations Iroquoises, parce que les Tuscaroras, nation du Sud, entrèrent dans leur Confédération dans le siècle dernier. N. du T.
(3) La variété dans cette dénomination hardie appartient à l'illustre Champlain, qui en 1629, envoya explorer cette

Ce sont, eux, qui ont étudié toutes les côtes du Saguenay, découvert le lac St. Jean, et tracé le chemin par terre de Québec à la Baie d'Hudson. Nous devons à un d'entre eux la découverte de la riche et inépuisable Source Salée d'Onondaga, événement qui surprit tant les Hollandais de la Nouvelle Amsterdam (aujourd'hui New-York) que lorsque le P. Le Moine les en informa, ils appellèrent cette nouvelle; "un mensonge de Jésuites."

Die (1) années leur suffirent pour explorer tous les pays depuis le Lac Supérieur jusqu'au Golfe, et pour fonder plusieurs villages de Néophytes, sur les bords des grands Lacs.

Pendant que les Hollandais n'établissaient leurs relations qu'avec les Sauvages des environs du Fort Orange, et cinq années avant qu'Elliot de la Nouvelle Angleterre, eut commencé à évangéliser les Sauvages à six milles de Boston, les missionnaires Français avaient planté la croix au Sault Ste. Marie, d'où leur vue s'étendait sur le pays des Sioux et sur la vallée du Mississipi. L'ouest ouvrait alors devant eux des vastes prairies, encore inconnues. Ils découvraient les rivières Wisconsin et du Renard. Ils visitaient le pays des Illinois et ses nombreuses tribus, et enfin, en l'année 1673, le Jésuite Marquette environna les travaux de son Ordre et de son siècle, par la découverte du Père des Eaux, le majestueux Mississipi.

Quelle que signalés que soient les services rendus à la science géographique par ces hommes humbles, nous devons nous admirer encore la patience avec laquelle ils ont enduré les souffrances et les tortures, en travaillant à la conversion des Sauvages; elle leur a mérité une gloire immortelle.

Le Sauvage semble avoir épuisé contre eux, toute la férocité de son génie cruel, pour inventer de nouveaux tourmens. Le Mohawk surtout, surpassa ses contemporains, dans cette science, et en effet son pays est désigné dans les annales catholiques, sous le nom de "Mission des Martyrs."

Tandis que les Pères Jésuites prêchaient l'Évangile, et exploiraient le pays, ils s'occupaient avec activité des moyens d'instruire la jeunesse. Le collège de Harvard, qui aujourd'hui jouit d'une si grande considération, dans l'opinion publique, n'était pas encore fondé, quand René de Rohaut, jeune novice Jésuite donna une somme considérable pour bâtir le Collège de Québec. A la honte et à l'opprobre éternel du gouvernement Anglais, cet antique et vénérable édifice a été converti par lui en caserne.

Le but de cet écrit est moins de retracer leurs travaux, que de rendre leurs annales plus familières à ceux qui étudient l'histoire. Elles forment quarante volumes in-12, ou petits in-octavo, sous le titre de "Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle France es-années....."

Elles commencent en 1632 et vont jusqu'en 1672.

Charlevoix en fait cet éloge. "Comme ces Pères étaient répandus dans toutes les nar- routes, jusqu'à la côte des Etechemins "en laquelle il avait été autrefois du tems du sieur du Mont." (Voyage de Champlain 1632. 2. vol. II. 209.) (Note du T.) sept.

tions, avec qui les Français étaient en commerce, et que leurs Missions les obligeaient d'entrer dans toutes les affaires de la Colonie, on peut dire que leurs Mémoires en renfermaient une histoire fort détaillée. Il n'y a pas même d'autre source, où l'on puisse puiser pour être instruit des progrès de la Religion parmi les Sauvages, et pour connaître ces peuples dont ils parlaient toutes les langues. Le style de ces Relations est extrêmement simple; mais cette simplicité même n'a pas moins contribué à leur donner un grand cours, que les choses curieuses et édifiantes dont elles sont remplies." (1)

A continuer.

ITALIE.

Le tableau de N. D. de la Misericorde à Rimini.

Dans un numéro précédent nous avons parlé de l'événement merveilleux de Rimini dont toute la presse Européenne s'occupe en ce moment. Nous empruntons à l'Univers de Paris, l'extrait suivant d'une lettre écrite de Rimini.

Rimini, le 20 juin 1850.

"Depuis deux jours que je suis dans cette merveilleuse cité, je ne me suis occupé que du prodige dont la nouvelle émeut en ce moment toute l'Italie. J'ai passé moi-même un à contempler l'image bénie, ou à m'en entretenir avec toutes sortes de personnes, dans le but de recueillir des détails sûrs et bien circonstanciés. Hier je vis la Madone, dont les yeux sont ordinairement tournés vers le Ciel, les abaisser vers la foule pieuse dont elle était environnée. Cela eut lieu pendant la célébration d'une messe où communièrent en masse cinq paroisses venues processionnellement, malgré la pluie, de huit à dix milles. On ne peut pas dire précisément que le regard descendit jusqu'au peuple; seulement, il fut très évident que les yeux se monvaient vers le bas, et que ce- tant de se diriger vers la voûte de l'église, ils se fixèrent perpendiculairement sur le mur situé à l'opposite de l'autel. Je remarquai en outre, et plusieurs prêtres étrangers s'en aperçurent aussi, que la physionomie de la Madone, habituellement grave et doloureuse, avait pris pendant cette messe une expression de joie, comme si elle avait voulu le témoiner qu'elle agréait l'hommage de tout ce peuple.

"Dans la journée d'hier, la foule ayant diminué, je pus m'approcher de l'autel jusqu'à le toucher, et là je fus encore témoin du mouvement des yeux. Il n'a point lieu, comme beaucoup l'imaginent, d'une façon mécanique, à la manière d'une statue à ressorts, mais voici au moins d'après ce que j'ai vu, comment les choses se passent. Les prunelles qui, dans l'état ordinaire, sont tout à fait à découvert, s'élevaient à tel point que, par instants, elles semblent disparaître, et que l'œil paraît tout blanc, sauf que le bord inférieur des prunelles demeure légèrement visible, après quoi elles reprennent de nouveau leur situation accoutumée. On pourrait croire que c'est un effet de la lassitude de

(1) Histoire de la Nouvelle France. II, XI, VIII.

ceux qui regardent fixement, car il arrive quelquefois, dit-on, qu'après un attention longue et soutenue l'objet que l'on considère paraît à l'œil fatigué se mouvoir et changer. Mais ici, ce qui rassure et ne permet point le doute, c'est que, au moment même où mes yeux voyaient le prodige, toutes les personnes qui m'entouraient le voyaient et l'attestaient également, non pas avant ni après. J'ajoute qu'il y a des personnes qui, après avoir vu le prodige, sont demeurées une demi-heure à contempler l'image sans remarquer ensuite aucun nouveau mouvement, ce qui prouve que leur première vision n'était pas un effet de la lassitude.

"Le tableau est sur une toile dont la hauteur est d'environ soixante centimètres et la largeur de quarante. L'expression de la physionomie est douce, bien que la peinture ne doive pas être de grand prix: il suffit de la contempler pour se sentir ému et attendri.

"Le soir, je voulus examiner l'image de près, et ayant obtenu la permission des PP. missionnaires, je demeurai jusqu'après la fermeture de l'église. Je pus alors monter sur l'autel, voir tout à mon aise et toucher le tableau aussi bien que les yeux d'où se répandaient tant de merveilles. C'est une simple toile peinte par un certain G. Soleri, de Rimini, mort en 1806. Pendant à peu près une heure que nous passâmes à l'observer, douze autres personnes et moi, nous n'aperçûmes plus aucun mouvement.

"J'ai visité Mgr. l'Evêque, et j'ai vu de lui que plusieurs fois pour rendre le fait certain et ne laisser aucune prise au doute, il avait fait changer la position de l'image, adssi bien que des flambeaux dont elle est entourée. Plusieurs fois, allant à l'improvvisé avec des témoins expérimentés pour examiner le tableau, toujours il a acquis la conviction que le prodige était très réel. Il a ensuite procédé à une visite légale et solennelle, assisté de deux peintres habiles, L. Pedrizzi et N. Agostini; du comte Ruggero Baldini, savant chimiste; du Rev. Tomaso Cervesi, professeur de physique, et de Jérôme Agnelli, docteur en médecine. En présence d'une multitude de personnes et sous les yeux mêmes de l'Evêque, les experts sont livrés aux investigations les plus minutieuses, à la suite desquelles ils ont déclaré qu'il n'y avait ni artifice ni secret, et que le fait pouvait être obtenu de main d'homme. Ces résultats sont notoires. Ils n'ont pas été officiellement publiés encore, parce que le procès n'est pas entièrement terminé; mais il le sera bientôt. Cela explique pourquoi le miracle n'est pas encore revêtu d'une manière certaine d'un caractère officiel d'authenticité. Le cardinal-archevêque de Bologne, le commissaire apostolique, Mgr. Badini, et avec eux cinq ou six évêques, sont venus examiner et constater le fait.

"A Rimini, les personnes les plus incrédules d'abord sont maintenant les plus persuadées. Un des effets les plus admirables du prodige, c'est que les blasphèmes et les im- précautions de tout genre, qui étaient précédemment une habitude commune, ont tout à fait cessé, et que les personnes du peuple les plus abandonnées à ce désordre ont fait comme un vœu de n'y plus retomber.

"Dans la soirée du 18 (comme me l'ont raconté beaucoup de prêtres et de séculiers),

FEUILLETON.

ASSASSINAT DE GUSTAVE III, ROI DE SUÈDE.

Si un monarque éclairé, juste, humain, pénétré de la grandeur de ses devoirs, et capable de les bien remplir, est le plus beau présent, que le ciel puisse faire à un peuple, il est difficile de concevoir qu'il existe parmi ses sujets des hommes assez atroces pour tenter à sa vie. Henri IV périt cependant par le fer d'un assassin, et Gustave a subi le même sort de la main de ceux qui devaient être le plus attachés à sa personne, soit à cause des bienfaits dont il les avait comblés, soit parce que leur rang les appelait à être les ponniers appuis du trône.

Avant de rendre compte des circonstances de ce crime affreux, nous croyons nécessaire de dire un mot de l'étonnante révolution que ce prince opéra en 1772, et qui lui suscita la haine d'une partie de la noblesse.

Depuis long-temps l'autorité royale n'était en Suède qu'un vain mot. Les états et le sénat étaient seuls investis du pouvoir, et le monarque était asservi sous le poids de l'esclavage et de l'humiliation.

Frédéric-Adolphe ayant reconnu que le meilleur parti qu'il avait à prendre pour sortir de cet état d'oppression était de s'attacher à la cour de France, profita d'une circonstance

où la majorité de la diète, entraînée par les intrigues de l'Angleterre, avait, par une délibération, semblé méconnaître et repousser l'alliance de la cour de Versailles, comme plus onéreuse que profitable, pour se jeter entièrement dans le parti de cette cour. Bientôt cette nouvelle liaison devint intime, et ses effets furent si promptement avantageux, que, dans plusieurs tentatives de recouvrement d'autorité, à la vérité sur des objets peu importants, les premiers efforts eurent, vis-à-vis de la diète et du sénat, un succès à peu près complet. Il espérait parvenir insensiblement à renverser une constitution dont les vices étaient innombrables; mais les principaux nobles, dont l'orgueil et l'esprit de domination s'arrangeaient parfaitement d'un état de choses qui les mettaient à même de maîtriser le peuple et le roi, contrarièrent ses projets. Ce prince d'ailleurs était né avec un caractère paisible et presque indolent; il était étranger, avancé en âge; les hasards d'une tentative aussi périlleuse l'effrayait. Il se contenta d'envoyer son fils en France pour régler avec le duc de Choiseul, alors premier ministre, la marche qu'il conviendrait de tenir pour substituer à la constitution acceptée par la cour de Charles XII un gouvernement semblable à celui de la France.

Gustave III était à Paris lorsqu'il apprit la mort de son père. Il ne quitta la cour de France qu'après avoir déterminé les moyens qu'il devait mettre en usage, sous les auspices d'un aussi puissant allié. Il était alors âgé d'environ vingt-cinq ans.

Dès son avènement au trône, il se concilia tous les cœurs. L'étendue de ses connaissances et la profondeur de son jugement captivaient l'admiration de ceux qui avaient occasion de l'approcher; mais personne ne soupçonnait encore ce génie pour la politique, cet esprit courageux et entreprenant qui l'ont distingué depuis.

Trois fois par semaine il donnait régulièrement audience à ceux qui se présentaient. Ni le rang, ni la fortune, ni le crédit n'étaient nécessaires pour avoir succès auprès de lui. Il suffisait d'être opprimé ou d'avoir quelque sujet légitime de se plaindre. Il écoutait les derniers de ses sujets avec la dignité d'un souverain et avec la tendresse d'un père. Il entraînait dans les détails les plus minutieux sur ce qui le regardait; il s'informait de leurs affaires particulières, et paraissait prendre un honneur et un intérêt qui flatte tant les infortunés, et qu'on rencontre si rarement dans ceux qui la supériorité du rang et de la fortune a mis hors de portée de sentir, ou même de connaître les souffrances des dernières classes de la société.

Peu après son arrivée à Stockholm, la cour de France, qui n'avait employé jusqu'alors en Suède que des ministres du second ordre, y envoya pour ambassadeur le comte de Vergennes, qui, par son mérite et ses grandes qualités, semblait annoncer l'importance de la mission dont il était chargé.

Le roi eut de fréquentes conférences avec lui; et toutes les mesures ayant été bien concertées, il se détermina, le 19 août 1772, à faire cette belle révolution qui, sans qu'il y eût une goutte de sang répandue, sans la plus légère apparence de tumulte, de désordre, renversa la constitution, à la faveur de laquelle les membres de la diète et du sénat avaient sacrifié si long-temps à l'étranger les intérêts de leur patrie.

Depuis cette époque, les factieux dont il avait déconcerté les vœux avaient formé le projet de se venger; mais soit qu'ils eussent manqué de courage, soit qu'il ne se fit pas présenté une occasion assez favorable, ils avaient été obligés d'ajourner leur crime.

Enfin le 15 mars 1793, jour de bal à l'opéra, un homme du peuple remit à l'un des pages un billet pour le roi, dont voici la teneur: "Je suis encore de vos amis, quoique j'aie des raisons pour ne plus l'être. N'allez pas au bal ce soir: il y va de votre vie."

Gustave, qui déjà avait reçu plusieurs avis de cette nature, sourit en le lisant, se rendit au spectacle, et le montra au baron d'Essen, son écuyer. Celui-ci, loin de partager la sécurité de son maître, fit ses efforts pour l'engager à suivre attentivement le fil de cette affaire, et à prévenir un danger aussi imminent, en se retirant sur-le-champ à Haga, château voisin de Stockholm, où il faisait sa résidence habituelle. Mais le roi voulut absolument paraître au bal, et refusa même de se cuirasser. Après le souper, il descendit dans les corridors des premières loges, et s'arrêta pendant quelque temps au buffet de rafraichissemens d'un vieux cuporal français, nommé Delau qui aimait à entendre estropier la langue

suédoise. A minuit il le quitta; et, reprenant, le bras de M. d'Essen qui l'accompagnait, il entra avec lui dans une loge, pour jouir du coup-d'œil du bal. La gaieté qui règne dans cette assemblée, dit-il à son écuyer, est trop vive pour qu'il y ait des assassins; et presque aussitôt il descendit dans la salle.

Quoique masqué, il était très-reconnaissable par sa démarche vive, par le nombre des personnes qui l'environnaient. Aussitôt qu'il parut, les mots *villà le roi* se répétèrent dans tous les points de la salle. Une foule vint se précipiter sur son passage; bientôt il se trouva environné. Au même instant on entend un coup de pistolet dont l'explosion est presque étouffée; l'infortuné monarque tombe dans les bras de M. d'Essen, et s'écrie: *Je viens d'être blessé par un grand masque noir.*

On l'emporta de suite dans son appartement, et l'on reconnut au premier examen qu'il avait une blessure très-profonde dans le côté.

Les assassins eurent soin de crier au feu, pour répandre l'alarme et faciliter leur fuite; mais le jeune Pollet, fils du gouverneur de Stralsund, s'était déjà occupé, par une présence d'esprit extraordinaire à son âge, de faire approcher promptement des troupes, et de placer des factionnaires, à toutes les issues de la salle, de sorte que personne ne put sortir. Bientôt parut M. Lillienparro, lieutenant de police, avec une escorte nombreuse de troupes déterminées. Ce magistrat fit placer un piquet de soldats, bayonnettes en avant, dans le milieu de la salle, et filer un cordon

"peu d'heures avant mon arrivée, le marquis de Popoli, de Bologne, a non seulement vu le prodige de ses yeux, mais encore il l'a vu d'une manière si évidente et si sensible, qu'il en a été ému jusqu'à perdre les sens. Revenu à lui, il a détaché sa montre de son cou et l'a suspendue à l'image, où je l'ai vue hier.

"Voilà des noms et des faits. L'enfer et ses suppôts peuvent parodier, insulter, se moquer; à leurs moqueries, à leurs injures anonymes, à leur incrédulité, nous opposons Rimini tout entier, sept ou huit Evêques, les noms propres que nous avons cités, les défaits de répondre autrement que par des railleries et des injures.

"Il est vrai de dire que jusqu'à cette heure les guérisons miraculeuses ne sont pas en aussi grand nombre que certaines relations le disent; qu'à l'exception de deux ou trois, je ne sais pas s'il y en a eu d'autres qui aient été vérifiées de manière à ne laisser aucun doute. Les très prudents Evêques ne juge point devoir encore publier celles à l'égard desquelles des dépositions ont été recueillies, parce qu'il désire réunir toutes les preuves d'où l'on puisse certainement inférer que les maladies guéries étaient incurables."

Les rédacteurs de l'Armonia avaient écrit à l'Evêque de Rimini pour avoir un renseignement officiel sur le prodige; voici la réponse de ce prélat:

"Rimini, le 24 juin 1850.

"Le témoignage public des personnes de toute condition, non seulement de cette ville et de ce diocèse, mais encore de plusieurs villes des Etats pontificaux, de la Toscane, du royaume lombardo-venitien et d'autres lieux, rend digne de toute croyance le mouvement des yeux de notre Sainte Image de Marie, Mère de Miséricorde, miracle qui n'a pas cessé depuis cinquante jours jusqu'à cette heure.

"Cet événement extraordinaire se constata par une enquête juridique poursuivie dans mon palais, et l'on verra en leur temps les documents et les preuves du fait. On doit se contenter pour le moment du témoignage universel et inviter ceux qui refusent d'admettre le prodige de venir ici le voir de leurs yeux, ce qu'on a déjà fait beaucoup de personnes qui s'en sont retournées entièrement convaincues."

Une autre correspondance nous apprend qu'une foule immense remplit continuellement la vaste Eglise où le tableau n'est transporté. Ce sont des étrangers accourus de tous les points de l'Italie, et même des pays voisins. Malgré cette foule, l'ordre le plus parfait règne, car la noblesse de la ville monte la garde à l'autel de Marie, et veille soigneusement à ce que tout se passe d'une manière digne du lieu saint.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 2 AOUT 1850.

BULLETIN.

Le bill des écoles communes.—Opinion de la presse sur cette matière.—Mesures législatives.—Le bill des monnaies de M. Hincks.—Clôture prochaine de la session législative.—Projet de taxation de M. Hincks.

Le grave et irritant sujet de l'instruction élémentaire (l'immense intérêt qui s'attache à cette matière nous fera pardonner d'y revenir aussi fréquemment) continue de se partager les préoccupations du public et, en même temps, celles de la presse. Sur le bit, tous sans exception s'accordent; mais les moyens d'y arriver occasionnent seuls ce différend inévitable. Est-il mieux de maintenir la cotisation forcée présentement existante, ou préférable d'y substituer le système absolument libre d'après lequel chacun sera le maître de vouloir d'une école ou de n'en vouloir pas? Telle est enfin la question posée à la chambre par le projet de loi de M. LaFontaine, pour le compte du Bas-Canada.

Nous ne croyons pas inutile de consigner ici l'opinion de quelques organes politiques de notre presse sur la mesure en contemplation. La Minerve a énergiquement protesté contre l'innovation que l'on propose; cette opposition lui a valu de la part d'un correspon-

dant anonyme de Toronto de l'Echo des Canapagnes, le reproche de vouloir favoriser M. le Surintendant de l'Education en maintenant les "gros salaires." Des raisons de cette sorte devraient être bannies de toute discussion sérieuse. Voici, au reste, de nouvelles considérations offertes par la Minerve à l'appui du système actuel des écoles élémentaires:

"Quand, dans les pays les plus éclairés du monde, on a reconnu depuis longtemps que le seul moyen de répandre l'éducation chez le peuple, est non seulement d'obliger les parents à contribuer au soutien des écoles, mais encore d'imposer des peines à ceux qui négligent d'y envoyer leurs enfants, en Canada où le prix de l'éducation n'est pas encore assez bien connu, serait-ce une chose à laisser à la discrétion de tout le monde! On s'instruira quand on voudra, quand la nature en aura donné le goût au peuple! Les messieurs qui veulent de l'éducation libre, et feignent de respecter en cela la volonté et le désir du peuple se trompent grandement, et dans tous les cas, ils ne respectent pas beaucoup son intelligence et ses lumières, en donnant pour raison qu'il n'est pas assez avancé pour pouvoir profiter du système actuel. Et c'est sans doute pour lui montrer à l'avance qu'on propose de rétrograder vers un système plus ancien! C'est plus amusant qu'avantageux.—Si le nouveau bill passe en loi, ce que nous ne croyons pas pourtant, nous le regretterons profondément, persuadé que les deux tiers de nos écoles tomberont."

Nous tirons du Canadien la portion suivante d'un extrait de la traduction française, qu'a reçue le rédacteur de cette feuille, du message adressé par le gouverneur Johnson, le 21 janvier dernier, au sénat et à la chambre des représentants de la Louisiane, où la cotisation forcée pour les écoles publiques est en vigueur, cette citation ayant un rapport intime avec le sujet dont nous nous occupons.

"Le régime dans l'état un grand mécontentement au sujet des écoles publiques, mais je vois dans ce mécontentement même une promesse à moitié remplie, que le système que nous avons adopté résistera aux attaques dont il est l'objet, s'améliorera et deviendra de plus en plus populaire. Qu'on se souvienne que c'est là le sort de toutes les institutions humaines de quelque valeur; elles ne marchent à la perfection qu'à travers l'erreur, les fautes et les conflits prolongés. Si donc les premières tentatives pour développer le système des écoles publiques, tout imparfait qu'est celui-ci, et combattu par des préjugés et des intérêts formidables, n'ont pas répondu à l'attente publique, cependant ce qui a été accompli est de nature à inspirer à la législature le désir de modifier la loi de manière à y introduire les changements exigés par l'expérience. Il n'y a pas longtemps que notre système est en opération; néanmoins l'état est divisé en six cent quatre-vingt-douze districts, ayant ensemble six cent dix-huit écoles et vingt-deux mille élèves. Ce résultat est plus encourageant qu'on n'aurait osé l'espérer. Mais les fonds affectés à l'extension des écoles ne suffisent à procurer les bienfaits de l'éducation qu'à un peu plus de la moitié de ceux qui y ont droit, d'après le vœu de la constitution qui ordonne à la législature d'établir des écoles publiques dans tout l'état. S'il est juste de dépenser de l'argent pour faire le plus grand bien au plus grand nombre, je dis que la législature n'a pas d'autre alternative, et doit augmenter les ressources affectées à l'éducation."

"L'une des tendances les plus marquées de ce siècle, et que respectent même plusieurs gouvernements despotiques, est de taxer également la propriété de tous, de donner les éléments d'une instruction primaire aux enfants de tous. Ce principe est consigné dans la constitution de l'Etat et doit nous diriger jusqu'à ce qu'il en soit effacé, ou jusqu'à ce que les représentants du peuple se refusent à l'exécuter.—Je ne crains pas cependant que la noble position et l'impérieux devoir de donner les éléments de l'éducation à qui de droit puissent être dirigés dans une mauvaise voie. Le principe une fois établi ne rétrograde plus. Je vous renvoie d'ailleurs pour tout ce qui concerne ce sujet au lumineux rapport du surintendant des écoles publiques de l'Etat."

Nous n'avons pas à dire à quelle opinion se serait rangé le Journal de Québec à propos de cette phase de notre enseignement élémentaire, car il ne paraît pas s'être prononcé, du moins positivement, sur la question, non plus que le Canadien dont le correspondant à Toronto lui communique ainsi sa manière de voir sur le sujet.

"Vous avez dû voir que la Minerve et surtout le Pilot lancent feu et flamme contre le rappel de la loi d'éducation, et ils ont raison en principe; mais ils ont certes grand tort d'attribuer ce mouvement aux étrangers et au désir qu'ont un certain nombre de membres de se faire de la popularité. Peu de personnes dans le pays ont fait plus pour l'éducation que plusieurs des membres qui ont contribué à ce mouvement, et peu sont encore disposés à faire plus qu'eux; et ce n'est que d'après la conviction que le nombre des enfants fréquentant les écoles diminue, que le peuple se démoralise et prend de l'aversion pour l'instruction en haine de la loi, qu'ils en sont venus à cette détermination. Un coup d'œil jeté sur les différents rapports du surintendant de l'éducation, qui finit par demander de la police pour instruire le peuple, pourra convaincre tout le monde.

Le Pilot se trompe énormément quand il affirme que la population des townships est favorable à la présente loi; il y a peu de localités où la loi soit vue d'un plus mauvais œil que dans les townships, où les amis de l'éducation appréhendent de jour en jour des malheurs dans le genre de ceux qui ont affligé les amis de l'éducation dans d'autres localités."

Les lignes ci-dessus du correspondant du Canadien, si elles émanaient, comme on le dit, de la plume de l'un des membres canadiens de notre Chambre législative, expriment en toute probabilité les motifs déterminants du projet de loi en faveur de la cotisation volontaire. D'un autre côté, les assertions du correspondant contrastent singulièrement avec quelques énoncés du dernier rapport du Surintendant de l'éducation du Bas-Canada. On y lit (ce que renferme l'analyse que nous en avons publiée dans notre dernière feuille) que le nombre des enfants, qui ont fréquenté les écoles pendant la première période de l'année 1849, est de 1250 au-dessus de celui de la seconde partie de 1848, et certains rapports non encore reçus portent indubitablement ce nombre à un chiffre plus élevé."

Voici ce que dit à son tour l'Ordre Social sur le bill de M. LaFontaine:

"Nous avons reçu ce matin le bill de M. LaFontaine au sujet de l'instruction publique. Il n'est pas aussi rétrograde que nous le croyions d'après les articles de la Minerve et du Pilot, au contraire, nous pensons qu'il aura un bon effet, sauf l'abolition de la cotisation forcée, si ses dispositions sont exécutées avec fermeté et énergie."

A la suite d'un résumé du bill, l'Ordre Social poursuit:

"Comme on le voit, le bill de M. LaFontaine repose entièrement sur la cotisation volontaire. On a déjà essayé en 1841, du système volontaire qui n'a pas réussi, et on a été obligé d'adopter la contribution forcée. Le système volontaire agira-t-il mieux en 1850 qu'en 1841? Nous ne le croyons pas; et nous ne voyons dans ce deuxième essai du système volontaire, qu'une malheureuse et inopportune concession faite aux étrangers au détriment des intérêts bien entendus de l'instruction publique dans le Bas-Canada. Le prochain rapport du surintendant démontrera si nos prévisions sont fausses."

Le 24, son excellence le gouverneur-général a donné sa sanction au nom de la Reine à plusieurs mesures, au nombre desquelles sont les suivantes:

Acte qui rend un édit nécessaire à la validité de certains engagements et promesses. Acte amendement l'Acte qui incorpore "La Société St. Jean Baptiste de la cité de Québec."

Acte amendement l'Acte qui incorpore la société d'Agriculture du Bas-Canada.

Acte permettant à la compagnie du chemin de fer de Champlain et du St. Laurent de prolonger cette voie de communication.

Acte amendement l'ordonnance relative à l'incorporation les membres de "la bibliothèque des avocats de Montréal."

Acte pour faciliter l'admission de la preuve de jugements rendus à l'étranger et de certains documents officiels et autres.

Acte pour fonder et maintenir sur un meilleur pied les écoles communes dans le Haut-Canada.

Acte fixant les conditions auxquelles certaines monnaies d'argent pourront être légalement offertes.

La chambre en comité général, mardi dernier, a résolu, sur motion de l'honorable M. Hincks, qu'il est expédient d'amender l'acte des monnaies 4 et 2 Vict., 93, de manière que les piastres de certaines nations et dates qui maintenant passent, en vertu du dit acte, pour cinq chelins et un dernier courant, puissent passer pour cinq chelins courants et pas plus, et que les pièces de monnaie constituant les dites piastres soient réduites en valeur courante dans la même proportion;—et de manière que le gouverneur en conseil soit autorisé à faire frapper des pièces d'argent provinciales, lesquelles passeront respectivement pour 5s., 2s. 6d., 1s. 3d., et 6d. courant, et en sommes n'excédant pas £2 10s., et dont la valeur intrinsèque sera proportionnée à leur valeur nominale; et aussi, à faire frapper des pièces d'or provinciales, lesquelles passeront respectivement pour £1 et 10s. courant, à quelque montant que ce soit, et dont la valeur intrinsèque sera respectivement proportionnée à la valeur intrinsèque des souverains britanniques comme les sommes pour lesquelles ils passent respectivement le sont à £1 4s. 4d. courant.

Le Canadien en rapportant ces détails, ajoute que M. Hincks a introduit un bill à cet effet, qui a subi sa seconde lecture:

Le bill de M. Cameron de Kent, dit-il encore, dont nous avons donné l'analyse, tendant à réprimer l'intempérance, a été abandonné. Mais une autre mesure analogue, dont nous n'avons point en communication, doit être soumise à la législature.

Parmi les allocations législatives sont compris £1,000 destinés à une école de navigation calquée sur le plan de M. LaFontaine, et £300 pour un observatoire.

On désigne l'honorable James Morris, conseiller législatif, à la charge de directeur-général des postes.

La session législative arrive à son terme, si l'on en juge par l'extrême vitesse des précédés de la chambre. "Il se fait actuellement, dit le correspondant du Journal de Québec, plus d'ouvrage en un; ou qu'il ne s'en faisait auparavant en un mois. Tous sont fatigués, tous sont désireux de regagner leur foyer domestique. Les séances du matin, dont on fait l'essai de temps à autre, aident à l'achèvement rapide des affaires. Et puis l'absence des rapporteurs est un étonnement sur la langue de nos interminables parlens!"

Le Journal de Québec annonce, d'après une lettre privée de Toronto, que la prorogation du parlement aurait lieu le 3 ou le 5 août. Cette information est sans doute moins exacte que celle du Toronto Globe qui annonce comme un événement désiré par les ministres, mais incertain encore, la clôture de la session pour le 8.

Il est un projet que nous avons omis de mentionner: celui de M. Hincks qui consiste à prélever un impôt sur le commerce de Montréal pour subvenir aux frais de creusement du lac St. Pierre. Un estimé porte à £30,000 la somme déjà employée aux travaux de cette entreprise, objet de blâme et tout à la fois d'approbation dans le public. Il y en a peu d'experts en pareille matière.

La mort du Rev. Evêque catholique Fleming, de Terrebonne, est annoncée dans les journaux du 16 ultimo, dit la Minerve.

La semaine dernière, M. DeWitt donna avis à la chambre qu'il ferait une motion pour demander une gratuité en faveur de L. P. Chiniquy:—le lendemain, M. DeWitt s'étant levé, annonça qu'un grand regret, et par déférence pour les instantes sollicitations de M. Chiniquy, il retirait sa motion: alors Sir Allan McNab dit que si M. DeWitt retirait

sa motion, il se réservait d'un présenter une semblable pour demander une pension honorable, ou un don digne du pays, et de la belle cause à laquelle le Rev. M. Chiniquy s'était si généreusement dévoué. Messieurs Nelson, Latérière, Dewitt, Wilson, Gugsy, Cameron, Boutillier, Sherwood, Cauthon, parlèrent tour-à-tour pour appuyer cette motion; enfin l'hon. M. Drummond et l'hon. M. Baldwin annoncèrent que le ministère voyait avec plaisir cette unanimité de la chambre, et qu'il appuierait cette demande.

Dimanche dernier, le coroner fit enquête sur le corps de M. James Morton Miller, négociant de cette ville, que l'on avait trouvé mort le matin à bord du Montreal dans le trajet de Québec à cette cité. M. Miller, que l'on savait atteint d'une affection de cœur, était mis au lit la veille à 11 heures du soir, dans un état de santé bonne et apparence. Le lendemain, quelqu'un de sa famille s'étant mis en devoir de l'éveiller, s'assura qu'il ne lui restait plus un souffle de vie. Après examen fait par le docteur Sutherland, le jury d'enquête rendit un verdict en adapté aux circonstances que nous venons de rapporter.

Scottsville, petit village, ordinairement l'un des plus paisibles des Etats-Unis, a été, vers le milieu du mois dernier, le théâtre d'une émeute regrettable que nous allons rapporter d'après le Rochester American:

Une femme blanche supposée être dans un état d'ivresse, alla se loger pour la nuit dans la maison d'un noir; ce fait porta ombrage, et donna lieu à un attroupement de 20 à 30 personnes qui se rendirent à la demeure du noir, l'en tirèrent, et après lui avoir appliqué sur tout le corps un épais enduit de goudron revêtu de plumes, lancèrent le malheureux dans un canal.

Ce procédé, l'une des variétés du Lynch Law, se renouvelle de temps à autre aux Etats-Unis en vertu des solennelles distinctions de la peau dans le pays libre qui nous avoisine.

Samedi soir, à Lachine, un enfant du nom de Edmond Corrigan, étant dans un canot, passa par-dessus bord et se noya dans le canal.

(PAR LE TELEGRAMME.)

Nouvelles d'Europe.

(Extraits de la Minerve.)

Le Steamer Canada est arrivé à Halifax avant hier matin à 7 heures et est parti pour New-York avec 175 passagers.

Le prix du coton a haussé. Le prix de la fleur est à peu près nominal. Le prix du blé d'Inde a baissé de 2s.

Le Pacific est arrivé à Liverpool mercredi matin à 5 1/2 heures, en 10 1/2 jours de New-York. Le Cambria était arrivé à Liverpool le jour précédent, en 13 jours de New-York.

Aux dernières dates, la flotte Américaine était éloignée de Lisbonne, mais les journaux ne fournissent pas de nouvelles sur le différend entre le Portugal et les Etats-Unis.

Il n'y a pas de doute qu'il n'y ait eu des hostilités entre le Danemark et les Duchés, à l'heure qu'il est; s'il en est ainsi, il est vraisemblable qu'il y aura des résultats importants, vu qu'une flotte Russe considérable a laisssé les côtes dans le but avoué de donner aux Danois tout le secours dont ils peuvent avoir besoin.

La malle a apporté des nouvelles plus récentes de l'Inde et de la Chine. Le traité commercial entre la Chine et les Etats-Unis n'avait pas encore été conclu.

La compagnie Cunard a déterminé de commencer une ligne de Steamers à Halifax, l'une grande dimension et d'une grande puissance, pour le transport de marchandises et de passagers entre Liverpool et New-York. La nouvelle ligne est tout à fait indépendante de la ligne actuelle.

La Reine d'Espagne a donné le jour à un fils qui n'a vécu que quelques minutes.

Une difficulté est survenue entre l'Espagne et le Portugal, conséquence du mariage de la sœur de la Reine avec Condé Nontem Olain,

de troupes dans l'intérieur. Il s'établit ensuite au milieu, devant une table, avec un greffier, et s'occupa de prendre le nom, l'âge, l'état et le domicile de toutes les personnes présentes.

Le comte de Horn, âgé de vingt-deux ans, l'un des premiers seigneurs de la cour, se présenta comme les autres. On savait qu'il était un des plus chauds partisans de l'opposition; son embarras était visible; on en fit la remarque. Il attribua son air de contrainte et la composition de ses traits à la douleur d'avoir perdu son roi. Le lieutenant de police ajouta foi à cette excuse, et ne crut pas devoir le faire arrêter.

Successivement parurent les autres chefs du parti des mécontents, tels que MM. Ribbing, Engström, Bielke, Lilienhorn, le général Pektlin, etc.; tous à leur tour, et la sécurité de leur maintien éloigna le soupçon qu'ils eussent participé à cet affreux complot.

Enfin l'on vit paraître aussi Ankurström, porte-enseigne des gardes bleues. Après qu'il eut répondu aux premières questions, M. de Lilienparre lui dit d'un ton sévère: "Vous êtes le rébelle qui essaya de faire révolter les paysans de l'Uplande contre Sa Majesté; votre présence ici m'est suspecte: pourquoi vous trouvez-vous au bal?"

Ankurström lui répondit avec audace: "Je ne dois compte de mes plaisirs à personne, et il ne vous convient pas de soupçonner publiquement d'un crime aussi bas un brave homme contre lequel vous n'avez aucune preuve." Après cette réponse il s'éloigna du bureau et se confondit dans la foule.

Personne ne sortait. De minute en minute on recevait des nouvelles de la position du roi. Le chirurgien avait commencé par laver la plaie; aussitôt il avait repris connaissance. Son premier soin fut de faire appeler les ministres étrangers: il les entretenit de diverses choses, et laissa échapper, entre autres, cette réflexion: "Je voudrais bien savoir ce que Brissot dira de ma mort."

Ce discours fut répété dans la salle. Aussitôt on en tira l'indication que les Français alors à Stockholm étaient au moins complices de l'assassinat.

Cependant, à mesure que l'enquête du lieutenant de police avançait, la salle se vidait. Les personnes interrogées ne pouvaient encore sortir; mais elles restaient dans les corridors. Ce fut alors qu'on aperçut à terre un poignard et deux pistolets. Le poignard était d'une forme particulière, d'un aspect effrayant, et fabriqué de manière que les moindres blessures qu'il aurait faites eussent été mortelles.

Les deux pistolets, de fabrication anglaise, portaient des canons longs de cinq pouces. L'un était vide et le bassin découvert; l'autre était déchargé. On le dévissa; il s'y trouva deux petites balles rondes qui n'étaient pas de calibre, une carrée qui paraissait avoir été coupée, une autre environnée d'une peau de gant, huit petits clous, des grains de plomb, au total vingt-huit pièces. Il y eut lieu de penser que l'autre pistolet avait en la même charge, et que par conséquent le roi avait tant de pièces dans sa blessure.

A quatre heures du matin, l'on permit à

toutes les personnes qui s'étaient trouvées dans la salle du bal d'en sortir. Le peuple, en se répandant dans les rues, témoigna l'affliction de la plus vive: un cri universel appelait la vengeance.

Ce fut dans ce moment de cette première explosion de la douleur publique que l'on affecta de répéter par-tout la réflexion du roi, relative à Brissot. On avait soin d'insinuer que le coup avait été frappé ou dirigé par les Français, et l'insinuation d'une compagnie de Régicides, proposée ici dans cet autre excrécable de cannibales, connus sous le nom de Jacobins, pouvait accréditer d'abord ce bruit que les assassins avaient tant d'intérêt de répandre.

Dès le matin, le lieutenant de police fit publier, à son de trompe, que celui qui ferait connaître le coupable recevrait une récompense importante. Ensuite il fit appeler à son hôtel tous les armuriers de la ville, pour faire l'examen des pistolets et du poignard.

Une partie des conjurés avaient eu l'audace de se rendre dans la matinée auprès du roi. Les uns voulaient se repaître du spectacle de ses souffrances; Les autres croyaient détourner par leur présence les soupçons; tous redoublaient d'efforts pour rejeter leur crime sur les Français.

Le comte Ribbing était celui qui déclamaient avec le plus de fureur contre eux. Le gouverneur, disait-il, ne va pas droit aux vrais coupables. Ce sont les Français, contre lesquels Gustave préparait un armement, qui l'ont assassiné.

Le baron Armfelt ne put soutenir cet excès d'effronterie. "Vous avez tort, Monsieur, lui répondit-il, les français n'ont pas assassiné le roi. A la honte de ma patrie et de ma caste, c'est un noble suédois qui l'a tué. C'est Ankurström; un armurier a reconnu le poignard et les pistolets; c'est à lui qu'il les a vendus."

On savait, en effet alors, que le lieutenant de police, était parvenu à faire cette découverte.—Ribbing pâlit, voulut fuir; mais il fut à l'instant même constitué prisonnier.

Quant à Ankurström, on s'était transporté chez lui, après la déclaration de l'armurier, et on l'avait trouvé couché auprès de son épouse, qui paraissait n'avoir rien su de complot odieux.

On s'assura également de MM. Lilienhorn, de Horn père et fils, du général Pektlin, de M. Sinclair, général en chef de l'artillerie, et d'environ vingt autres seigneurs. Le baron de Bielke échappa aux poursuites dirigées contre lui en s'empoisonnant.

Revenons au malheureux Gustave. Pendant douze jours que durèrent ses souffrances, il ne cessa pas un seul instant de s'occuper des intérêts de son royaume. Il communiquait au duc de Sudermanie, son frère, tous les projets qu'il avait formés pour améliorer les différentes parties de l'administration, et assurer à ses sujets un avenir plus heureux et plus tranquille. Il écrivit son testament, qu'il remit à l'archevêque d'Upsal. Il confierait avec les ministres étrangers sur les intérêts de leurs cours respectives, et l'on eût dit, à la présence

d'esprit qu'il manifestait, qu'il n'y avait aucun danger pour sa vie.

Le 29 mars il était entouré de sa famille: il avait conservé sa connaissance; mais bientôt, se sentant défaillir, il fit signe qu'on s'éloignât de son lit. Alors il se tourna d'un autre côté, et rendit le dernier soupir à dix heures du matin.

Le bruit de sa mort s'étant répandu, une foule considérable se porta de suite au château. On fit lecture de son testament; et conformément à ses dispositions, Gustave-Adolphe son fils fut reconnu roi, le duc de Sudermanie régent, et le baron Armfelt gouverneur des ville et citadelle de Stockholm.

Six jours après, on s'occupa de ses funérailles. Le régent désira qu'elles fussent magnifiques. Son buste, exécuté en marbre, et parfaitement ressemblant, qu'on avait placé au milieu du cénotaph, rappela dans tous les cœurs généreux les belles actions, l'aimable sensibilité de ce prince, et fit verser beaucoup de larmes.

Après cette triste cérémonie, une commission fut nommée pour juger Ankurström et ses complices. Ce célébre parla, dans ses interrogatoires, de manière à justifier les soupçons contre les personnages arrêtés. Il voulut revenir ensuite, et faire entendre que son crime était l'effet d'un ressentiment personnel, et non d'un complot d'état; mais on acquit les preuves du contraire; et M. de Lilienparre n'y contribua pas peu, par un moyen qui atteste son zèle et son habileté. Voici comment il s'y prit. (A continuer.)

fil de Don Carlos. Le Ministre Espagnol a protesté contre cette alliance comme étant une infraction au Quadruple traité.

(Pour les Melanges Religieux.)

Quelques mots au Moniteur Canadien.

Vous avez déjà, messieurs du Moniteur Canadien, affligé bien des cœurs religieux et canadiens depuis que je ne sais quel démon vous a soufflé en cœur la haine du prêtre et le dessein de publier cette haine aux quatre coins du pays.

Les scènes de la vie Mexicaine, comme nous le prévoyions dans nos précédentes critiques, sont d'un intérêt soutenu et toujours croissant. Quoique sous le titre nous apercevions les mots sacramentels "suite et fin," nous espérons que l'Album pour le mois de juillet nous fera voir que ce n'était que la suite et fin d'une scène.

Enfin nous arrivons à la suite d'Une de perdue, deux de trouvées, roman Canadien qui a pour auteur G. B. Nous répéterons ici ce que nous avons déjà dit, que cette source d'innagination nous est donnée par bribes et par morceaux, et de loin en loin, de telle sorte qu'il faudrait avoir une mémoire impossible pour pouvoir se souvenir d'une fois à l'autre de tous les incidents du drame.

Les lettres d'Irène de Jumonville ont beau en effet être écrites avec une apparente simplicité d'enfant, il n'en est pas moins vrai qu'elles renferment certains détails et certaines descriptions qui iraient beaucoup mieux dans certains méchants feuilletons de Paris que dans un livre qu'on veut faire lire à la jeunesse, à la jeune fille. G. B. sait presque aussi bien que tout autre que la lecture de pareils écrits n'est pas propre à occuper dignement et convenablement le temps des jeunes gens de l'un ou de l'autre sexe; c'est une lecture qui tend à donner un stimulant à de mauvaises passions.

Le Vésuve, l'Esprit des bêtes, les nièces de Madame Grassini, un trio de sorcières, et autres arabes sont des morceaux détachés qui méritent d'être lus; c'est court et amusant ou instructif. Quant à Azor et Noirat, c'est une nouvelle légère et enfantine, qui peut bien les mérites de bien des gens. C'est une scène qui se voit assez souvent dans le monde; plus d'un peut s'y reconnaître.

Les dames trouveront en outre un chapitre de la plus haute importance sur les modes; gare à la bourse des maris! An reste, si les maris veulent nous en croire, ils s'exécuteront de bonne grâce, et pendant que les Dames iront encourager un peu par leurs compliments nos industriels marchands, ils revêtiront la robe de chambre, prendront leurs lunettes, et tâcheront de trouver dans le Rebus une leçon qui peut s'appliquer assez bien aux membres des corps législatifs de tous les pays, bien entendu.

Distribution des prix de l'Ecole de l'Evêché, le 27 juillet 1850. Les enfants des Ecoles de l'Evêché, sous la direction des Frères, ont subi leur examen ces jours derniers, et ont reçu, samedi, les récompenses dues à leur travail et à leur bonne conduite.

Album Littéraire et Musical de la Minerve (Livraison de juin), publié par Ludger Duvernay, N° 15, Rue St. Vincent, Montréal.

La livraison de juin de l'Album ne s'est pas fait attendre comme celle de mai qui s'était retardée jusqu'en juillet, sans doute par mégarde ou maladie. Toujours est-il que la livraison de juin nous est tombée comme une

bombe; nous ne l'attendions certainement pas avant la fin d'août. Espérons que cette nouvelle coutume de célérité, qui est bien après tout la meilleure, va être suivie pour la livraison de juillet. Mais en voilà assez sur les retards; nos dernières remarques sur ce chapitre n'ont pas paru être bien goûtées; car, en reproduisant ailleurs notre critique mensuelle on a eu soin de les retrancher.

Nous ne sommes pas assez téméraire pour croire que nous avons été pour quelque chose dans la publication du troisième volume de l'Histoire de Napoléon par Marco de St. Hilaire, volume qui commence dans cette livraison; mais au moins il n'est que juste de remarquer comme le propriétaire de l'Album s'est rencontré avec nous sur ce sujet. C'est signe que l'idée était bonne. Du moins c'est là, à notre avis, ce que diront tous ceux qui liront ce premier chapitre du 3e Volume sur le divorce de Napoléon. Il est vrai que M. De St. Hilaire oublie de remarquer en passant que le mariage est indissoluble, et ne donne pas quelques détails fort instructifs sur la manière dont l'officialité de Paris a procédé dans l'affaire du divorce de l'empereur; mais ce sont de ces choses si connues que sans doute M. De St. Hilaire a cru pouvoir se dispenser d'en parler. Il nous permettra de différer d'opinion.

Les scènes de la vie Mexicaine, comme nous le prévoyions dans nos précédentes critiques, sont d'un intérêt soutenu et toujours croissant. Quoique sous le titre nous apercevions les mots sacramentels "suite et fin," nous espérons que l'Album pour le mois de juillet nous fera voir que ce n'était que la suite et fin d'une scène.

Enfin nous arrivons à la suite d'Une de perdue, deux de trouvées, roman Canadien qui a pour auteur G. B. Nous répéterons ici ce que nous avons déjà dit, que cette source d'innagination nous est donnée par bribes et par morceaux, et de loin en loin, de telle sorte qu'il faudrait avoir une mémoire impossible pour pouvoir se souvenir d'une fois à l'autre de tous les incidents du drame.

Les lettres d'Irène de Jumonville ont beau en effet être écrites avec une apparente simplicité d'enfant, il n'en est pas moins vrai qu'elles renferment certains détails et certaines descriptions qui iraient beaucoup mieux dans certains méchants feuilletons de Paris que dans un livre qu'on veut faire lire à la jeunesse, à la jeune fille. G. B. sait presque aussi bien que tout autre que la lecture de pareils écrits n'est pas propre à occuper dignement et convenablement le temps des jeunes gens de l'un ou de l'autre sexe; c'est une lecture qui tend à donner un stimulant à de mauvaises passions.

Le Vésuve, l'Esprit des bêtes, les nièces de Madame Grassini, un trio de sorcières, et autres arabes sont des morceaux détachés qui méritent d'être lus; c'est court et amusant ou instructif. Quant à Azor et Noirat, c'est une nouvelle légère et enfantine, qui peut bien les mérites de bien des gens. C'est une scène qui se voit assez souvent dans le monde; plus d'un peut s'y reconnaître.

Les dames trouveront en outre un chapitre de la plus haute importance sur les modes; gare à la bourse des maris! An reste, si les maris veulent nous en croire, ils s'exécuteront de bonne grâce, et pendant que les Dames iront encourager un peu par leurs compliments nos industriels marchands, ils revêtiront la robe de chambre, prendront leurs lunettes, et tâcheront de trouver dans le Rebus une leçon qui peut s'appliquer assez bien aux membres des corps législatifs de tous les pays, bien entendu.

Distribution des prix de l'Ecole de l'Evêché, le 27 juillet 1850. Les enfants des Ecoles de l'Evêché, sous la direction des Frères, ont subi leur examen ces jours derniers, et ont reçu, samedi, les récompenses dues à leur travail et à leur bonne conduite.

Album Littéraire et Musical de la Minerve (Livraison de juin), publié par Ludger Duvernay, N° 15, Rue St. Vincent, Montréal.

La livraison de juin de l'Album ne s'est pas fait attendre comme celle de mai qui s'était retardée jusqu'en juillet, sans doute par mégarde ou maladie. Toujours est-il que la livraison de juin nous est tombée comme une

1er Prix. Levert Augustin, 21 de Thompson Nap., 3me de Asselin Olivier. Accessit 1er. Vallée Louis, 21 Thompson John, 3me Label Ludger.

ARITHMÉTIQUE. 1er Prix. Thompson Napoléon, 21 de Levert Augustin, 3me de Vallée Louis. Accessit. Label Ludger, 21 Asselin Olivier, 3me Dajenais Joseph.

ÉCRITURE. 1er Prix. Thompson Nap., 21 de Mainville Pierre, 3me de Gosselin Pierre. Accessit 1er. Levert Augustin, 21 Label Ludger, 3me Dajenais Joseph.

HISTOIRE. 1er Prix. Thompson John, 21 de Label Ludger, 3me de Vallée Louis, 4me Durand Benjamin. Accessit 1er. Thompson Nap., 21 Lacoste Charles, 3me Asselin Olivier, 4me Dajenais Joseph.

GÉOGRAPHIE. 1er Prix. Collette Zéphirin, 21 de Gosselin Pre., 3me de Asselin Olivier. Accessit 1er. Thompson Nap., 21 Thomas Alphonse, 3me Vallée Louis.

DESSIN. Prix. Thompson Nap. LECTURE. 1er Prix. Vallée Louis, 21 de Thompson John, 3me de Dajenais Joseph, 4me Sabourin Nap. Accessit 1er. Favreau Olivier, 21 Gravelle Pierre, 3me Charpentier J. Ble., 4me Lavigne Antoine.

APPLICATION. 1er Prix. Lacoste Charles, 21 de Durand Benj., 3me de St. Jean Joseph, 4me de Millet Louis, 5me Durand Dam. Accessit 1er. Thomas Alphonse, 21 Label Ludger, 3me Levert Augustin, 4me Dajenais Joseph.

MÉMOIRE. 1er Prix. Thomas Alphonse, 21 de Mainville Pie., 3me de Levert Augustin. Accessit 1er. Thompson John, 21 Céline Euchariste, 3me Gosselin Pierre.

ASSIDUITÉ. 1er Prix. Favreau Olivier, 21 de Dégise Mathias, 3me de Beaucaire Louis, 4me de Label Toussaint. Accessit 1er. Dégise Joseph, 21 Levert Maxime, 3me Paquin Isidore.

NARRATION. 1er Prix. Label Ludger, 21 de Collette Zéphirin, 3me de Thompson Nap. Accessit 1er. Levert Aug., 21 Asselin Olivier, 3me Thomas Alphonse, 4me Vallée Louis.

PRIX D'ACCESSIT. Thomas Alphonse, Asselin Olivier, Dajenais Joseph. DISTRIBUTION DES PRIX. PETITE CLASSE. BONNE CONDUITE. 1er Prix. Ratelle Louis, 21 de Gariépy Louis, 3me de Dubuc Charlemagne.

INSTRUCTION RELIGIEUSE. 1er Prix. Lamallice Philippe, 21 de Ratelle Louis, 3me de Gariépy Louis. LECTURE. 1er Prix. Rivet Louis, 21 de Chartrand Georges, 3me de Barcelo Joseph.

ÉCRITURE. 1er Prix. Convey Michel, 21 de Priscoll Charles, 3me de Archambeault Prudent, 4me St. Charles Xavier. MÉMOIRE. 1er Prix. Tessier Louis, 21 de Tellemars Joseph, 3me de Larivière Xavier.

APPLICATION. 1er Prix. Masse Eugène, 21 de Barbeau Alphonse, 3me de Dauphin Joseph. ASSIDUITÉ. 1er Prix. Levert Alphonse, 21 de Mastreault Wil, 3me de Qualier Paul.

2ME DIVISION DE LECTURE. 1er Prix. Lacasse Pierre, 21 de Sainte Marie Michel, 3me de Mongeon Charles. 2ME DIVISION DE MÉMOIRE. 1er Prix. Vadeboncaer Joseph, 21 de Mainville Michel, 3me de Viger Bonaventure.

CATÉCHISME. 1er Prix. Michel Convey, 21 Député J. Ble., 3me Bertrand Edouard. APPLICATION. 1er Prix. Pelletier David, 21 de Belle Ernest, 3me de Sylvestre Auguste.

ASSIDUITÉ. 1er Prix. Prévost Gil., 21 de Léveillé Pierre, 3me de Lavigne Louis. Faits Caractéristiques. (Ce qu'on va lire nous est communiqué par notre correspondant Lyonnais.)

FRANCE.—Il y a quelques jours, un démocrate bien connu des paysans de Verrine (Saône et Loire) entra dans la cour de chacun de B... située au centre de cette commune et appartenant à M. de M... Il y trouva M. de M... fils, et lui dit: "mon cher garçon, il y a longtemps que je mange des pommes de terre tandis que tu manges des poulets; avant peu, ce sera moi qui mangerai les poulets et toi tu mangeras à ton tour les pommes de terre. C'est comme ça, mais comme je ne te veux pas beaucoup de mal, il se pourra que j'adonaisse un peu ton sort; si tu me promettais d'être bien gentil, bien obéissant, je te prendrais peut-être, pour mon piqueur." Avant que vous preniez ma place, lui dit M. de M..., il y aura plus d'un coup de fusil de tiré, et je vous prévins qu'il y a à la maison des armes dont nous nous servirions si l'on nous attaquait. Des armes, reprit son interlocuteur, qui était en veine de franchise, nous en avons plus que vous autres, nous en avons trois fois plus qu'il nous en faut... Aimables temps! c'est de cette façon que le socialisme est compris dans les villages et les hameaux. On voit que les courtiers d'élections ne jettent pas vainement leur semence dans les champs. (Journal de Saône et Loire).

francs, sur une paie de un sou par jour!— Cette économie me semble même impossible. —Rien de plus véritable, et cependant j'ai eu le bonheur d'envoyer déjà à ma pauvre mère une somme de 70 francs.—70 francs! en combien de temps?—Depuis les deux années que je sers mon pays.—Comment donc avez-vous fait pour réaliser une pareille somme, comment faites-vous pour m'apporter si souvent vos épargnes?—Rien de plus simple: je monte des gardes pour mes camarades; le jour je fais des corvées pour eux, et la nuit, je raccommode leurs pantalons et leurs guêtres. Cette industrie me rapporte quelques sous que je conserve soigneusement jusqu'à ce que je puisse les changer contre une pièce ronde comme celle-ci.—Vous n'allez jamais au cabaret, sans doute?—Jamais.—Vous n'aimez donc pas le vin?—J'aime mieux ma mère.—C'est bien, camarade, votre conduite est digne d'éloges.—Des éloges à qui fait son devoir! Oh! non, Monsieur, mais, permettez-moi de me retirer; mon service me rappelle un quartier. Adieu, Monsieur.—A revoir, camarade.—Le jour même, M. Lambellin déjeunant avec nous à l'hôtel de la Minerve, nous raconta cette touchante histoire.—"La conduite de ce soldat est d'autant plus belle qu'elle est rare, nous dit alors un officier supérieur, l'un de nos commensaux; je prendrai des informations sur cet homme, et si elles répondent à la bonne opinion que nous devons avoir de lui, nous viendrons à son aide en faisant quelque chose pour sa vieille mère. Le soir de ce jour là nous savions déjà que le chasseur Bois n'avait jamais fait de punition, que sa conduite était exemplaire, qu'il se privait de tout pour envoyer à sa mère, qu'il se refusait la pipe, consolation du troupier, qu'il sur 30 nuits, il en passait 19 sur les planches du corps de garde, qu'il s'était bravement comporté pendant les opérations du siège, en un mot qu'il était aussi bon soldat que bon fils.—... Quelques jours après, le chasseur Bois acceptait une place d'honneur à l'excellente table de l'hôtel de la minerve; il y avait là comme toujours, une nombreuse société délicate, car je crois vous l'avoir dit, l'hôtel français de la Minerve est le premier de Rome, non seulement pour la discrétion des prix, mais pour les soins et les attentions qu'y trouve le voyageur, français surtout. Fort embarrassé des éloges qu'on lui adressait sur sa belle conduite, le chasseur Bois répondait quelle était trop naturelle pour qu'il put se glorifier des compliments qu'il croyait mériter.

Nous en étions au dessert, lorsqu'un domestique de l'hôtel vint remettre à votre très humble serviteur une boîte en carton, adressée à M. Bois, chasseur au 29e ligne, 9e du second. Cette boîte contenait une paire d'épauillettes en laine rouge, un rouleau d'écos et une lettre ainsi conçue: Toute bonne action doit avoir sa récompense: Vous avez été bon fils et bon soldat. Voici pour le soldat: (nous lui remis alors la paire d'épauillettes de grenadier). Vous avez été bon fils, voilà pour votre mère... Le rouleau contenait une somme de 100 francs, véritable fortune pour celui qui depuis deux années, s'était privé de tout pour amasser son par sou 70 malheureux francs. La joie que sentit alors ce jeune soldat est une chose que se comprend, mais qui ne s'exprime pas.

Vendredi dernier, le brave général Gêmeau accompagné de sa femme, de ses enfants, de Mme Corbet et de ses deux aides de camps, a obtenu une audience particulière du très Saint Père. Pie IX s'est montré pour eux tous d'une affabilité charmante. Après avoir relevé ces dames qui s'étaient prosternées à ses pieds, il a dit aux aides de camps du général: " Dans ce moment, vous êtes les aides-de-camps du Pape, je vous prie de faire asseoir ces dames." Alors il leur adressa individuellement quelques unes de ses paroles qui vont droit à l'âme et dont seul le bon Pie IX possède le secret.—Une instant avant qu'elles prissent congé de Sa Sainteté, le Pape remis à chacune d'elles un précieux et riche souvenir; à Mme Gêmeau un magnifique chapelin en lapis-lazuli, monté sur or, et orné d'un camée sur pierre dure, représentant d'un côté l'image de notre Seigneur et de l'autre celle de la Ste. Vierge; à Mme Gêmeau, ainsi qu'à Mme Corbet, un superbe chapelin, garni et orné de médailles d'or. Si je ne craignais d'exécuter la jalousie de Lyon, je vous dirais que le général Gêmeau a fait la conquête de tous les cœurs à Rome. Le Pape les cardinaux, l'armée d'occupation, la population tout entière, s'accordent à faire son éloge comme homme et comme soldat...

Extrait de Journaux. (Du Courrier des Etats-Unis.) EXECUTION.—Hier matin à dix heures, à East Cambridge, Pearson, condamné il y a quelque temps déjà pour crime d'assassinat sur la personne de sa femme et de ses deux enfants. Comme le professeur Webster, Pearson avait persisté longtemps à nier son crime; mais, après avoir vu rejeter son recours en grâce, et au moment de subir le dernier supplice, il s'est décidé à faire des aveux. Il s'est reconnu l'auteur de ce triple meurtre, mais il déclare avoir obéi à une impulsion fatale dont il ne peut se rendre compte, et non à un sentiment de jalousie, comme l'avait supposé l'accusation.

L'exécution de Pearson aura ainsi précédé de cinq semaines, jour pour jour, celle du professeur Webster.

LE TÉMOIN ET LE CONDAMNÉ.—A plusieurs reprises, depuis ses aveux, le professeur Webster avait témoigné le désir de voir Ephraïm Littlefield, le gardien du collège médical, qui a joué un rôle si terrible pour lui dans tout le cours de son procès. Ce vœu a été rempli avant-hier: Littlefield est venu le voir dans sa prison, accompagné du geôlier, M. Andrews.

L'entretien a été plein d'émotion et non sans dignité de la part du condamné. Il s'est avancé vers Littlefield, lui a pris la main, et

lui a demandé pardon de la manière dont il avait agi envers lui pendant l'instruction et le procès. A son tour, le témoin a protesté qu'il lui en avait coûté de déposer comme il l'avait fait; mais c'était un devoir auquel il lui avait été impossible de se soustraire: il a ajouté que, si quelque chose d'inexact lui avait échappé, il en demandait pardon au prisonnier. Celui-ci a répondu qu'il n'avait rien à lui reprocher; il a seulement protesté ne pas se rappeler le marteau dont Littlefield a parlé, dans son témoignage de manière à faire supposer que c'avait été l'instrument du meurtre. Il a ensuite serré de nouveau la main de Littlefield en lui assurant qu'il avait toujours eu les meilleurs sentiments pour lui et sa famille. De son côté, Littlefield lui a rappelé qu'ils avaient toujours vécu en excellente intelligence; puis ils se sont séparés profondément émus tous les deux.

Mme. Littlefield, que le condamné a également exprimé le désir de voir, est allée le visiter avant-hier.

Le professeur Webster paraît toujours résigné à son sort; il est souvent très affecté lorsqu'on lui parle de sa famille.

LA FANTAISIE DU VOL.—Les journaux de Boston rapportent un fait qui mérite de prendre place dans la liste déjà si longue des bizarreries de l'esprit humain.

Il y a quelques jours, une dame fort élégante et connue pour être la femme d'un négociant des plus riches, entre chez un bijoutier et donne sa montre à réparer; puis elle demande à voir quelques bijoux. Le marchand qui la connaît fort bien, place devant elle plusieurs boîtes et la laisse choisir, tandis que lui-même s'occupe d'une autre pratique. Au bout de quelque temps, la dame sort sans rien acheter; mais lorsqu'elle revient, le bijoutier s'aperçoit qu'on lui a soustrait une broche et une paire de pendants d'oreilles. La dame seule peut avoir commis ce vol; et pourtant, comment supposer qu'elle s'en soit rendue coupable? Dans sa perplexité, le marchand s'adresse à un officier de police qui, à tout hasard, se transporte avec lui chez la personne soupçonnée. Il la trouve pas, mais apprend qu'elle est chez une de ses amies, aux portes de Boston; il se rend dans l'endroit qu'on lui indique et fait part, avec tous les ménagements possibles, au maître de la maison, du sujet délicat qui l'amène. Celui-ci déclare alors qu'il n'y aurait rien de surprenant à ce que ses soupçons fussent justes, attendu que la dame en question, et sa mère avant elle, avaient toujours été possédées d'une sorte de monomanie de distraction, au dépit de leur opulence. En effet, la première chose que le bijoutier voit en entrant dans le salon, c'est la dame du matin, ornée de l'épingle et des pendants. A sa vue, elle paraît beaucoup plus surprise que confuse, et ne sait trop ce qu'on veut lui dire quand on lui parle de son coup de main. Grâce à l'intervention de ses amis toutefois, l'affaire s'arrange, le bijoutier reçoit son argent, et l'on conseille à la dame de renoncer à l'avenir à cette singulière façon de faire des achats.

(Du Canadien.)

Nous trouvons ce qui suit dans le Journal des Villes et des Campagnes: "Mgr. de Charbonnel, évêque de Toronto, est attendu au Puy, où il doit ordonner sous sa houlette pastorale plusieurs ecclésiastiques de ce diocèse pour sa mission apostolique du Canada. Déjà plusieurs jeunes prêtres ont répondu à son appel, et prochainement ils s'embarqueront avec le vénérable prêtre pour l'Amérique, afin de travailler à la conversion des sauvages."

En France on paraît croire encore aujourd'hui qu'à l'exception de quelques Européens, les quinze cent mille habitants du Canada sont tous des sauvages. Il en est à-peu-près de même en Angleterre. Il n'y a pas bien des années qu'un gouverneur général anglais voulut débiter, dans un discours du trône, par complimenter les Canadiens sur les progrès qu'ils avaient faits dans la civilisation depuis l'arrivée des premiers missionnaires français dans le pays.

GLACE EN JUILLET.—On nous informe que jeudi et vendredi derniers dans la nuit (25 et 26 juillet), il a gelé dans le haut de la paroisse de St. Pierre de Charlebourg. Le matin, les clôtures étaient couvertes d'une légère couche de glace; heureusement que les plantes potagères, ainsi que les céréales, n'en ont pas souffert. Dans la nuit de samedi à dimanche, la température était assez froide, en ce même endroit, pour que l'on se servit commodément des habits d'hiver; il n'a pas gelé.

[No. 38.] FROM THE OLD DOMINION.

Waynesborough, Augusta County, Virginia March 19 1847.

Dr. Fowler: L'ANNEE dernière, ma fille fut atteinte pendant environ trois mois d'une fièvre qui lui mit dans un grand état de faiblesse, qui fut suivi d'une forte toux et d'une expectoration considérable de matière et de sang. Elle éprouvait des douleurs aiguës au côté et dans l'estomac; cet état de souffrance continué pendant plusieurs mois, et fut un vrai supplice. Pendant tout ce temps, elle fut sous les soins de médecins habiles et expérimentés qui employèrent tout leur art pour éloigner les symptômes de cette funeste maladie nommée Consumption, qui tous les jours menaçait de l'emporter.

Un de mes amis qui avait été pris d'une pareille toux pendant plusieurs années, me dit qu'il en avait été guéri en faisant usage du baume du Dr. Wistar, et recommandait à ma fille d'en faire l'essai. Elle le fit aussitôt, et à peine en eut elle pris une bouteille, qu'elle éprouva du mieux. Alors rien de plus pressé pour moi que d'acquiescer au médecin, que ma fille sentait un grand soulagement depuis qu'elle faisait usage du baume du Dr. Wistar. Très bien, me répondit-il: je pense que c'est une bonne préparation, continuez, ça ne peut pas lui faire du mal. Un effet elle a persévéré à en prendre, jusqu'à ce qu'elle fut parfaitement rétablie. Aussi je suis convaincu que c'est ce remède salutaire qui lui a sauvé la vie. Et je me crois en devoir de le recommander à tous ceux qui seraient atteints de la même maladie.

RICHARD TRELLE. A vendre à Montréal par Wm. Lyman et Cie, et par John Carle et Cie, rue St. Pierre: aussi par Alfred Sauvage et St. J. Lyman et Cie, Place d'Armes, Montréal, le 26 Juillet, 1850.

MARCHÉ BONSECOURS.

Vendredi, 22 juillet 1850.

PRIX DES DENREES.

Table listing market prices for various goods such as flour, sugar, and oil, with columns for item names and prices.

PIERRE CHENEVILLE, de cette ville, offre ses services comme COLLECTEUR, POSTEUR DE JOURNAUX, de LETTRES FUNERAIRES, ETC.

MANUEL

DE LA VESTE EPISCOPALE. MESSIEURS les Curés trouveront à vendre à l'imprimerie des Mélanges, LE MANUEL DE CEUX QUI VEULENT SUIVRE LES EXERCICES DE LA VISITE DES ÉVÊQUES.

LIVRES NOUVEAUX

LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT REÇUS et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse.

On prend en paiement des Débentures. RUE ST. VINCENT, No. 3.

IMAGES NOUVELLES.

LES Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et petits formats, qu'ils offrent à 7/6, 12/6 et 30/0 les 100 feuilles.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANÇAIS, Pour MM. du Clergé et autres, REÇUS DIRECTEMENT DE PARIS ET À VENDRE A LA LIBRAIRIE DE E. R. FABRE ET CIE.

AUX ÉMIGRANTS A CHICAGO.

LES familles qui se proposent d'émigrer à CHICAGO feront bien de lire la lettre suivante qui nous est adressée de Buffalo.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE. Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.

ATTENTION!!

LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, ou COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE. Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT LASSISERAYE.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE LONDRES.

BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN. CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAU LOCAL. BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR., V. FABRE, ECR.

MEDICINS CONSULTANS. F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D.

LES avantages de cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et le taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages particuliers qu'offre cette société à ses assurés: 1. L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées.

2. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

3. Les Bonus sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée.

4. On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

5. Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GENERAL et les polices émanées de suite.

Le bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans rétrocession ailleurs.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formulaires en blanc et toutes informations quelconques au bureau à Montréal et des Agens par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY. SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE, Sur la Vie.

CAPITAL, £500,000 STERLING. GOUVERNEUR: LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC.

CANADA. BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, No. 49, MONTRÉAL.

DIRECTEURS. L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en étaient formée par avance ses fondateurs.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE. Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE. Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les deux dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS. Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1854.

LES pouvoirs du bureau à Montréal, étant absolus pour la transaction des affaires, donnent aux colonies toutes les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable.

On obtiendra toutes les informations nécessaires de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent.

SOURCES DE PROVIDENCE. M. ST. GERMAIN, qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

VIE DU CANADA. (Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL — £50,000. BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT.

GERANTS DANS BAS-CANADA. Sorrel — R. Harrower, Ecr. Melbourne — Thos. Tait, Ecr.

Conseiller Légal — L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général.

LES assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de non-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE.

D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39

Table showing court schedules for various locations including Québec, Montréal, and Trois-Rivières, with columns for court names and dates.

La Cour du Banc de la Reine. — Un Juge-en-chef et trois Juges puitsés. — La Cour Supérieure. — Un Juge-en-chef et neuf Juges puitsés. — La Cour de Circuit. — Neuf Juges.

(a) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, cours actuel, et a des séances hebdomadaires pour certains objets, causes expertes, motions, etc.

(b) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, cours actuel.

La Cour de Circuit, pour les Circuits de Québec et Montréal, respectivement, devra siéger à Québec et à Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année, le mois d'août excepté.

La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, pour le Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi, les six derniers jours juridiques des mois de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENUTUTIS. LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers.

On imprime à ce Bureau: Adresses, Etiquettes, Billets d'invitation, Lettres funéraires et JOBS de toutes façons; S'adresser à JOSEPH RIVET.

MANUEL DES Sociétés de Tempérance DEDIE A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. C. CHINIQUEY, Ptre.

LE Soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

LE Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MARIE. Cette édition est augmentée du CHENIN DE LA CROIX, d'un acte de CONSERVATION et de plusieurs SALUTATIONS A LA ST. Vierge; elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix.

LE MOIS DE MARIE. NOUVELLE ÉDITION, augmentée des PRIÈRES DE LA MÈSE, VÉPRIES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure. Prix 7s. 6d. la douzaine.

ÉTABLISSEMENT DE RELIEURE. Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIEURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE, & CIE., Libraire. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. Y. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre Direct. Rivière du Loup, M. L. BARBEAU, St. Athanasie, M. H. AUBERTIN. Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'École près de l'Évêché, coin des rues Miguonnie et St. Denis.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, frais de poste à part.

LES MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Mélanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Éditeurs des Mélanges Religieux à Montréal.

PRINCE DE MONTEBELL. P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

ATTENTION!!! A VENDRE, A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE. S'adresser pour se préparer à la Fête de la naissance de N. S. J. C. Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J., traduite de l'italien, d'après la dernière édition de Rome. PRIN: Un Ecu la Douzaine. Montréal, 14 décembre 1849.

L. P. BOIVIN. Com des rues NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

DAMIS PAUL, ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE. L. A. HUGUET LATOUR Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.